



Wallonie

COMMUNE DE BERLOZ

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. F. PIRON pour Thomas & Piron Home s.a., ayant établi ses bureaux La Besace 14 à 6852 Our Paliseul.

Le terrain concerné est situé rue des Saules à Corswarem, et cadastré 3^{ème} division, section B, n°110K4/partie (lot 20).

Le projet consiste en la construction d'une habitation et présente les caractéristiques suivantes : écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation (chauffage gaz).

Le dossier peut être consulté **DANS LE RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES**, durant les 15 jours de l'annonce, pendant les jours d'ouverture de l'administration, et actuellement **sur rendez-vous auprès des services administratifs (019/33.99.99)**, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Fauchet, pendant les heures d'ouverture du service urbanisme (tél. 019/33.99.86), dont le bureau se trouve à la même adresse.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer **du 22 octobre 2020 au 5 novembre 2020** au Collège communal de Berloz :

- par courrier ordinaire, daté et signé, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz ;
- par courrier électronique, daté et identifié à peine de nullité, à l'adresse commune@berloz.be.